

Délibération n°CA-2020-009

Ordre du jour

1. Désignation d'une personnalité extérieure au sein du conseil d'administration
2. Avis sur la demande de remise gracieuse d'un Agent comptable suite à mise en débits
3. Informations du président
4. Approbation du PV de CA du 12 décembre 2019 (*délibération*) reporté au CA du 12 mars 2020
5. Points à caractère stratégique
 - 5.1. Présentation du projet « Transversalité »
 - 5.2. Liste des Unités de Recherche : renouvellement et création **reporté au CA du 12 mars 2020**
 - 5.3. Echanges sur le contrat de site
 - 5.4. Information sur les projets :
 - 5.4.1. Intégration et développement des IDEX et des ISITE (IdEés)
 - 5.4.2. Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence (SFRI)
 - 5.4.3. Université européenne
 - 5.4.4. PIA3 Pôle pilote de formation des enseignants et de recherche en éducation
6. Délibérations et avis relatifs au fonctionnement de l'université
 - 6.1. En matière de ressources humaines
 - 6.1.1. Approbation du dispositif d'intéressement à destination des personnels BIATSS (*délibération*)
 - 6.1.2. Approbation du dispositif d'intéressement en matière de formation professionnelle (*délibération*)
 - 6.1.3. Approbation de l'extension du congé pour projet pédagogique aux contractuels enseignants (*délibération*)
 - 6.2. En matière réglementaire
 - 6.2.1. Règles d'usage des BU et Learning Center du SCD (*délibération*)
 - 6.2.2. Renouvellement de la délégation du Conseil d'Administration au Président et modalités de présentation du bilan (*délibération*)
 - 6.2.3. Retour sur l'enquête relative au fonctionnement des instances
 - 6.3. En matière tarifaire et d'achats
 - 6.3.1. **Seuils et procédures appliqués dans le cadre des achats (*délibération*)**
 - 6.3.2. Tarifs de l'imprimerie de la Direction de la logistique au 1^{er} janvier 2020 (*délibération*)
 - 6.3.3. Tarifs de la Faculté de Pharmacie (*délibération*)
 - 6.3.4. Tarifs de la Formation Continue (*délibérations*)
 - 6.3.5. Tarifs du CLIL (*délibération*)
 - 6.3.6. Autorisation d'achat de cartes cadeaux au concours Hubgame - complément (*délibération*)
 - 6.3.7. Autorisation d'achat de cartes cadeaux à destination des personnels lors de leur départ en retraite (CT du 23 janvier 2020) (*délibération*)
 - 6.4. Attribution de subventions
 - 6.4.1. Sur initiative des composantes :
 - 6.4.1.1. ILIS : A.E.I.L.I.S (*délibération*) **retiré de l'ordre du jour**
 - 6.4.1.2. Faculté de Médecine : ACEML (*délibérations*)
 - 6.4.1.3. Faculté de chirurgie dentaire : ACECDL (*délibération*)
 - 6.4.1.4. FFBC-IMMD : BDE (*délibération*)
 - 6.5. Acceptation de dons et legs
 - 6.5.1. Convention de mécénat entre l'université de Lille et le Fonds de dotation Entreprises et cités (*délibération*)
 - 6.5.2. Convention d'acceptation de don entre l'université (Faculté de Médecine) et la société Neurelec Médical SAS (*délibération*)
7. Points issus des commissions du Conseil Académique
 - 7.1. Points issus de la commission formation et vie universitaire du 30 janvier 2020 :
 - 7.1.1. Admissions 2020 :
 - 7.1.1.1. Critères d'admission et capacité d'accueil Master 1 (MEEF et masters modifiés suite au CNESER du 15/01) (*délibération*)
 - 7.1.1.2. Capacités d'accueil en Master 2 (*délibération*)
 - 7.1.1.3. Mise en œuvre de la réforme du 1^{er} cycle de santé – Capacités d'accueil en première année PASS et LAS (*délibération*)
 - 7.1.2. Vie étudiante :
 - 7.1.2.1. Bilan financier 2019 FSDIE Projets et Aide Sociale
 - 7.1.2.2. Affectation des crédits issus de la CVEC (commission CVEC du 24 janvier 2020) (*délibération*)
 - 7.2. Point issu de la commission de la recherche :
 - 7.2.1. Fiches projets Région (CR du 23/01) (*délibération*)

- 7.2.2. Reliquat de crédits sur contrats recherches (*délibération*)
7.2.3. Taux des prélèvements sur les contrats et les prestations de recherche (*délibération*)

Sous la présidence de Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille

Etaient présents :

Collège A : Christophe NIEWIADOMSKI, Aymeric POTTEAU, Etienne FARVAQUE, Patricia MELNYK, Jérôme FONCEL

Collège B : Jacopo VIZIOLI, Stéphane GOUNON, Chad LANGFORD, Anne FRETTEL, Marjorie MEISS, Jamal EL KHATTABI, Moulay-Driss BENCHIBOUN

Collège BIATSS : Anthony LENS, Benoit RUCKEBUSCH, Karine DEGRENIER, Ludovic RODRIGUEZ

Collège étudiants : Romain GAUDY, Daniel MAKOKO, Michel GROMADA, Ryan L'EVEILLE, Marie Lou DACHY

Personnalités extérieures : Corinne DELVALLET, Nicolas LEBAS, Annie LEYS

Etaient excusés (et procurations) :

Collège A :

Marie-Christine COPIN

Sophie TISON

Martine BENOIT

Christophe NIEWIADOMSKI

procuration à Jacopo VIZIOLI

procuration à Chad LANGFORD

procuration à Aymeric POTTEAU

procuration à Patricia MELNYCK (à partir de 18h20)

Collège B :

Gilles TOULEMONDE

Marjorie MEISS

Jamal EL KHATTABI

procuration à Aymeric POTTEAU

procuration à Etienne FARVAQUE (à partir de 18h20)

procuration à Benoit RUCKEBUSCH (à partir de 15h)

Collège BIATSS :

Virginie MULLIER

Fabien SANTRE

Anthony LENS

procuration à Anthony LENS

procuration à Ludovic RODRIGUEZ (à partir de 18h)

Collège étudiants :

Zacharie SADEK

Marie Lou DACHY

procuration à Romain GAUDY

(à partir de 16h20)

Personnalités extérieures :

Frédéric BOIRON

Cosimo PRETE

Corinne DELVALLET

Nicolas LEBAS

Annie LEYS

procuration à Etienne FARVAQUE

procuration à Chad LANGFORD

procuration à Christophe NIEWIADOMSKI (à partir de 15h30)

procuration à Jacopo VIZIOLI (à partir de 17h)

procuration à Christophe NIEWIADOMSKI (à partir de 17h)

Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membre de droit) :

Représentant de la rectrice : Jean-Louis BERGEZ

Equipe présidentielle - Bureau :

1^{er} Vice-président : Nicolas POSTEL

Vice-présidente ressources : Georgette DAL

Vice-présidente formation : Lynne FRANJIE

Vice-président recherche : Lionel MONTAGNE

Vice-président relations internationales : François-Olivier SEYS

Equipe présidentielle - Comité de direction :

Vice-président formation continue et alternance : Vincent COCQUEMPOT

Vice-présidente recherche (droit, économique et gestion) : Nil OZCAGLAR-TOULOUSE

Vice-présidente communication : Laetitia ROUX

Vice-présidente vie de campus et vie étudiante : Sandrine ROUSSEAU

Vice-présidente affaires européennes : Pauline RAVINET

Unité de formation et de recherche (UFR) – Instituts – Ecoles – Départements :

IUT B : Serge LAVIGNE

IUT C : Fatma BOUALI

UFR MIME : Xavier CHOJNICKI

Faculté de Pharmacie : représentée par Patricia MELNICK

INSPé : Sébastien JAKUBOWSKI

Faculté de Médecine : représentée par Eric BOULANGER

Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales : Jean-Gabriel CONTAMIN

Directeur général des services : *Pierre-Marie ROBERT*
Directrice générale des services adjointe : *Marie-Dominique SAVINA*

Chef du service des Affaires Institutionnelles : *François ZALIK*

Invités :

Directeur adjoint du Service Commun de Documentation : *Yann MARCHAND*
Directrice de l'aide au pilotage et qualité : *Agnès FERET*
Service aide au pilotage et qualité : *Mylène ROUSSELLE*
Agent comptable de l'EX université de Lille 2 : *Philippe DULION*

(...)

6. Délibérations et avis relatifs au fonctionnement de l'université

(...)

6.3. En matière tarifaire et d'achats

6.3.1. Seuils et procédures appliqués dans le cadre des achats

Le conseil d'administration de l'Université de Lille approuve à l'unanimité, lors de sa séance du 06 février 2020, les seuils et procédures appliqués dans le cadre des achats ci-dessous :

Dans le cadre de l'Université de Lille, le seuil en dessous duquel la mise en concurrence n'est pas obligatoire en matière d'achats est fixé à 6000 euros hors-taxe. Il est précisé qu'en dessous de ce seuil, la mise en concurrence, même si elle n'est pas rendue obligatoire, peut être appliquée si les utilisateurs la juge opportune dans l'intérêt de l'établissement. Ce seuil ne concerne pas les achats effectués par l'Université en attente de remboursement de la part de financeurs externes pour lesquels la mise en concurrence est obligatoire à partir du premier euro dépensé (FEDER, Etat, Région) tout comme il ne concerne pas les achats déjà couverts par un marché en cours d'exécution.

Les pratiques en matière d'achats pour l'Université de Lille, en accord avec les règlements délégués de la Commission européenne fixant les seuils de procédure formalisée applicables aux marchés publics et aux contrats de concession à compter du 1er janvier 2020 publiés au JOUE du 31 octobre 2019 sont les suivantes :

- **De 0 à 6000 euros hors-taxe** : pas d'obligation de mise en concurrence.
- **De 6000 euros hors-taxe à 40 000 euros hors-taxe** : mise en concurrence obligatoire par l'élaboration de plusieurs devis (de préférence trois au minimum).
- **De 40 000 euros hors-taxe à 139 000 euros hors-taxe pour les marchés publics de fournitures et services** : marché à procédure adaptée.
- **De 40 000 euros hors-taxe à 5 350 000 euros hors-taxe pour les marchés publics de travaux et pour les contrats de concession** : procédure adaptée.
- **Au-dessus de 139 000 euros hors-taxe pour les marchés publics de fournitures et services** : procédure formalisée.
- **Au-dessus de 5 350 000 euros hors-taxe pour les marchés publics de travaux et pour les contrats de concession** : procédure formalisée.

Nombre de votants : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président de l'Université

Jean-Christophe CAMART